



SYNTHÈSE DES ATELIERS DE PAYSAGE DU CANTON DE GENÈVE DE 2012 À 2014

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
ÉCHANGES ET MÉTHODOLOGIE	5
ATELIERS N°1 ET N°2	
- Le paysage comme outil et dynamique du renouveau de la pensée territoriale	6
- Bases règlementaires et outils existants	7
- Trois piliers pour étudier le paysage : l'histoire, la culture et le projet	9
HISTOIRE	11
ATELIER N°3	
- Histoire, géologie et géographie	12
- Culture, politiques publiques et identité	13
- Table ronde - Le territoire et le paysage	14
CULTURE ET POLITIQUES PUBLIQUES DES PAYSAGES	15
ATELIER N°4	
- Le geste cartographique ou comment entrer en mode paysage	16
- La contribution du paysage à la constitution d'une identité	17
- Table ronde - Se placer dans les marges	18
PROJETS ET DÉMARCHES INTÉGRÉS	19
ATELIER N°5	
- Le paysage comme relation	20
- Participation et collaboration	21
- Table ronde - Un processus de projet itératif	22
SYNTHÈSE	23
ATELIER N°6	
Conclusions et perspectives	25
Participation aux ateliers	26
Références et citations	27

INTRODUCTION

Sur initiative de messieurs Leutenegger (directeur de la planification directrice cantonale et régionale) et Mulhauser (directeur général de la nature et du paysage), la prise en compte du paysage dans les projets de territoire dans les actions de l'Etat à Genève a progressé depuis 2005 notamment grâce au premier projet d'agglomération et à son volet « paysage ». Ce dernier a été abordé comme un volet à part entière au même titre que l'urbanisme et la mobilité. Le développement de **la pensée du paysage** à l'échelle territoriale s'est accompagné d'une volonté de construire une politique du paysage dans le plan directeur cantonal (fiche C04). La direction générale de la nature et du paysage (DGNP), aujourd'hui la direction générale de l'agriculture et de la nature (DGAN), et l'office de l'urbanisme (OU) du Canton de Genève, ont souhaité réunir l'ensemble des acteurs publics à l'échelle de l'administration cantonale pour aborder la réflexion sur le paysage et la potentielle mise en place d'une « politique du paysage ». La réflexion a été menée sous la forme d'ateliers-discussions entre 2012 et 2014. Au total, ce sont sept ateliers qui ont réuni vingt-et-une personnes représentant trois départements, trois hautes écoles et des experts. Le présent document résume et tente de traduire, le plus fidèlement possible, le contenu des présentations et débats de ces ateliers.

Sept ateliers de discussion

Après deux ateliers d'échange, une méthodologie a été posée : celle d'organiser des ateliers thématiques afin d'esquisser des pistes de réflexion et des propositions concrètes pour la mise en œuvre d'une politique du paysage. Une nécessaire **dimension opérationnelle** a clairement été exprimée dès le démarrage des discussions. Ainsi, outre l'envie d'une **connaissance fine et partagée des paysages**, c'est bien les bases d'une **stratégie de développement, d'une culture du paysage ainsi qu'un programme d'action** qui étaient souhaités par les participant-e-s des ateliers.

La stratégie d'une pensée paysagère de la planification à l'opérationnel

Ces ateliers ont été une véritable plateforme d'information et d'échange entre **différents services du canton**. Les débats ont permis de mettre le paysage à la croisée de différents champs disciplinaires et de construire une culture commune. Les résultats attendus étaient d'identifier les moyens de **fédérer les acteurs** de l'économie, des transports, de l'environnement et de l'aménagement afin d'**établir les bases d'une « politique du paysage »**, et enfin, de **communiquer** à destination des élus, du grand public, mais aussi des services du canton.

Mettre le paysage à la croisée de différents champs disciplinaires

Fixer les éléments d'une politique du paysage

ÉCHANGES ET MÉTHODOLOGIE

Ateliers n°1 et n°2

1er Octobre et 6 décembre 2012



« On doit trouver de nouveaux critères pour évaluer les paysages, existants ou projetés. Pour cela, il faut abandonner le point de vue du spectateur, et poser la question de l'intérêt que l'être humain aurait à vivre dans ces paysages. »

(Jean-Marc Besse, 2003, p.16)

Le premier atelier de lancement, en 2012, a démarré en abordant la définition du terme «paysage». Un point a ensuite été fait sur les différents textes législatifs et réglementaires qui encadrent le paysage genevois. L'objectif de cet atelier était également de faire émerger les questions, les problématiques, et surtout les attentes des personnes présentes.

*«Comment partager une culture commune autour du projet de paysage?
- Quels programmes d'actions pour établir une politique du paysage? -
Comment l'espace public révèle le paysage? - Comment définir le paysage urbain? - Comment développer un projet commun entre agriculture et plan paysage de l'agglomération?...»*

Très vite une attente commune s'est manifestée, celle de poursuivre les réflexions autour de la question du paysage et plus spécifiquement de la construction d'une politique du paysage. Ainsi lors du second atelier, une méthodologie a été proposée pour approfondir ces sujets.

Trois dimensions fondamentales du paysage que sont « **l'histoire, la culture et le projet** » ont dès lors été identifiées comme piliers pour poursuivre la réflexion.

Personnes présentes :

Emmanuel Ansaldi
Aldo Bearzatto
Sébastien Beuchat
Tiphaine Bussy-Blunier
Ingrid Carini
Bernard Leutenegger
Gilles Mulhauser
Claude Realmonte
Isabelle Schmid Bourquin
Philippe Viala

Le paysage comme outil et dynamique du renouveau de la pensée territoriale

Selon la convention européenne du paysage (Florence, 2000), le « Paysage » est une partie de territoire, telle que perçue par les habitants du lieu ou les visiteurs, qui évolue dans le temps sous l'effet des forces naturelles et de l'action des êtres humains.

Penser le territoire

Aborder la question du paysage, c'est parler d'histoire, de géographie, de socle, d'espace, de société, de qualité, de processus et de mesures avec pour but de partager entre acteurs politiques et population un projet commun. Parler de paysage, c'est également savoir traverser les échelles et savoir outrepasser les limites, pour inscrire le projet de paysage dans son contexte géographique, jusqu'à l'échelle de l'espace public: c'est penser l'ensemble du territoire.

Le rôle transversal du paysage comme atout

Le paysage est un élément structurant de l'identité territoriale qui permet d'inscrire le projet dans sa géographie et son histoire

Le paysage représente l'identité du pays, son héritage. Le paysage est un processus et non un produit. **Il ne s'agit pas de développer un projet objet, mais un projet dans le temps.** Le paysage doit être lu comme un ensemble, une cohérence.

Un processus évolutif

Il est également un processus évolutif, offrant un rôle transversal entre différentes disciplines. Il doit ainsi être considéré comme un élément structurant de l'identité territoriale, permettant d'inscrire le projet dans sa géographie et son histoire.

La construction d'un territoire doit passer par la reconnaissance de son paysage et plus particulièrement d'un «projet de paysage». Ce « projet de paysage » permet d'inverser le regard, à partir des espaces non-construits. Comme le souligne Bernard Reichen: «*Dans cette ville contemporaine, il est essentiel de penser en creux le rapport non construit / construit à partir d'un état de la nature-des natures (eaux, forêts, agriculture...) où celles-ci, au lieu d'être des éléments sanctuarisés, deviennent les agents dynamiques de la transformation des formes et de la localisation des fonctions*».

Le paysage transforme et accompagne le développement de l'agglomération dans une perspective verte et multipolaire

Les richesses et les qualités qui fondent le paysage lémanique présentent une forte attractivité avec pour corollaire une urbanisation soutenue. Il est essentiel de reconnaître et d'identifier le paysage genevois pour les atouts qui sont à préserver et ceux qui ont la capacité à transformer et à accompagner le développement de l'agglomération dans une perspective « verte » et « multipolaire ».

Rappel: Bases réglementaires et outils existants

Au niveau fédéral, la stratégie et les outils de préservation du paysage apparaissent dans la plupart des textes sous une forme **plutôt conservatrice du paysage**. Sont évoqués dans cette liste, l'article 78 de la Constitution fédérale (Cst.) qui régit la protection du paysage, la loi fédérale de 1996 sur la protection de la nature et du paysage (LPN), l'ordonnance sur la protection de la nature et du paysage (OPN), l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP) qui garantit la protection et la diversité paysagère en Suisse, et enfin la révision de la Loi sur l'Aménagement du Territoire (LAT).

Deux documents stratégiques ont été élaborés par l'OFEV : la « Conception Paysage Suisse » (CPS) qui constitue un principe directeur contraignant pour la protection de la nature et du paysage dans les activités de la Confédération et la base d'analyse quantitative de « Paysage 2020 » qui place les tendances évolutives de la nature et le paysage dans le contexte des objectifs de développement durable à appliquer au paysage. Dans le Projet de territoire Suisse et la politique des agglomérations, le paysage représente un axe stratégique spécifique. Dernièrement, la Politique agricole 2014-2017 (PA 14-17) met l'accent, par ses contributions, sur le paysage cultivé.

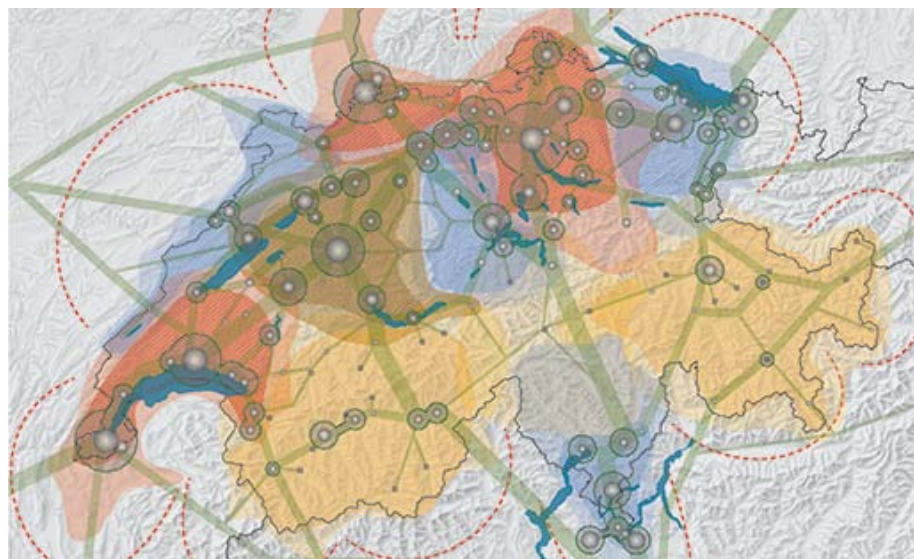


Fig.1 Projet de territoire Suisse, 2012

Constitution fédérale de la Confédération suisse, du 18 avril 1999 (Cst., RS 101)

Loi fédérale du 1er juillet 1996 sur la protection de la nature et du paysage (LPN, RS 451)

Ordonnance du 16 janvier 1991 sur la protection de la nature et du paysage (OPN, RS 451.1)

Loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT, RS 700)

Conception Paysage Suisse (CPS) au sens de l'art. 13 de la loi sur l'aménagement du territoire

Paysage 2020, réalisé en 2003 par l'Office fédéral de l'environnement OFEV

Projet de territoire Suisse de 2012

Politique des agglomérations 2016 de la Confédération

Convention-programme entre l'OFEV et le canton de Genève ratifiée le 24 mars 2016

Politique agricole 2014-2017 (PA 14-17)

Convention européenne du paysage adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 19 juillet 2000 et entrée en vigueur pour la Suisse le 1er juin 2013.

Loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites du 4 juin 1976 (LPMNS, L 4 05)

Loi sur la protection générale des rives du lac du 4 décembre 1992 (LPRLac, L 4 10)

Loi sur la protection générale des rives du Rhône du 27 janvier 1989 (LPRRhône, L 4 13)

Loi sur la protection générale et l'aménagement des rives de l'Arve du 4 mai 1995 (LPRArve, L 4 16)

Loi sur la protection générale et l'aménagement des rives de la Versoix du 5 décembre 2003 (LPRVers, L 4 19)

Plan directeur cantonal 2030, du 20 septembre 2013 (PDCn)

Grands projets (Gp)

Mesures d'accompagnement paysage (MAP)

Loi sur la promotion de l'agriculture, du 21 octobre

Au niveau cantonal, il existe des outils législatifs de préservation du paysage : Loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS), et les lois sur la protection générale et l'aménagement des rives du lac, de l'Arve, du Rhône et de la Versoix (LPRLac, LPRArve, LPRRhône, LPRVer).

Dans le Plan directeur cantonal (PDCn), une volonté est clairement inscrite de construire une politique du paysage. Outre l'identification à l'échelle de l'agglomération des structures paysagères (cf projet de paysage 2012), les thématiques telles que les pénétrantes de verdure, les parcs d'agglomération, le réseau des espaces publics ou encore le paysage urbain sont également abordées à l'échelle du canton en veillant aux connexions avec le canton de Vaud et la France (comme notamment le projet de paysage prioritaire de l'Arve). Cette attention veut se décliner au niveau de plusieurs « Grands projets » qui sont porteurs d'enjeux majeurs en termes d'urbanisation, de mobilité et d'une dimension paysagère certaine. Si ces volets semblent acquis et représentent une base de travail, le paysage urbain, le patrimoine et le rôle social des espaces publics sont à développer et à soutenir.

Certains processus opérationnels sont enclenchés grâce à des mesures du projet d'agglomération et se traduisent dans les « mesures d'accompagnement paysage (MAP) ». En effet, la prise en compte du paysage dans le projet d'agglomération 1 a contribué à l'obtention d'un taux élevé de cofinancement par le fonds d'infrastructure, ce qui a incité à poursuivre dans cette voie.

On relève également la réalisation d'actions en faveur du paysage grâce à des mécanismes de compensation, d'incitation ou de soutien financier (ex : Bilan nature, DGNP/DIM, 2010, mini-chantiers de Châtelaine, LPromAgr).



Fig.2 Extrait du Plan directeur cantonal 2030

Trois piliers pour étudier le paysage : l'histoire, la culture et le projet

La méthodologie proposée s'est articulée autour de plusieurs thématiques, à savoir : « **l'histoire** », « **la culture et les politiques publiques du paysage** », « **le projet de paysage et les démarches intégrées** ». Ces thèmes, à approfondir dans les ateliers, ont été synthétisés en trois grands piliers pour étudier le paysage.

L'atelier « histoire » a permis de comprendre les stratégies, les choix qui ont conduit aux situations actuelles ainsi que les permanences, les continuités ou encore l'évolution des représentations liées au territoire. Un appui très riche a ainsi été révélé dans les supports de cartographies historiques, d'iconographie et de littérature.

L'histoire et les illustrations pour comprendre le territoire et ses dynamiques

L'atelier « culture du paysage » a porté autant sur des aspects politiques, que de processus et de participation en soulevant notamment la mise en place éventuelle d'une politique publique du paysage. La culture commune qui a regroupé les acteurs de ces ateliers a pris de la force et de la pertinence. Mais il s'agissait aussi de se demander comment transmettre, faire passer et partager cette culture commune autour du paysage.

L'atelier « projet de paysage » a considéré le paysage comme un processus à proprement parlé qui influe sur la dynamique des démarches de projet. L'observation de cas concrets a permis de montrer les apports de l'approche paysage dans les transformations du territoire.

Des exemples pour alimenter les réflexions et veiller à la qualité des espaces

Trois ateliers ont ainsi été organisés sur trois demi-journées avec toujours la même structure : Après une introduction de personnalités extérieures qui ont apporté leurs visions du sujet, les thèmes ont été débattus par l'ensemble du groupe présent à l'atelier.

Une structure d'atelier pour :
- Introduire le sujet
- Illustrer par des interventions externes
- Débattre ensemble
- Synthétiser

Piloté par la DGNP, l'organisation de ces ateliers s'est toujours construite en partenariat avec différentes directions de l'administration en fonction des sujets. Le service des monuments et des sites a été associé pour l'atelier histoire, la direction de la planification directrice cantonale et régionale pour l'atelier culture, et les interfaces CEVA pour l'atelier projet.



HISTOIRE

Atelier n°3

21 mars 2013

« La permanence est le principe qui énonce le caractère invariable d'un élément, où la concordance est parfaite d'un cadastre à l'autre ; l'élément a traversé tel quel l'histoire du lieu (...) »

(Atlas du territoire Genevois, p.10)

L'atelier «histoire» a permis d'apporter une première lecture ou description du territoire genevois, de comprendre sa géographie, sa formation et son évolution au fil des transformations. Observer **les permanences**, les traces ou l'héritage d'un site, d'une ville ou, comme ici, d'un canton, a amené obligatoirement à **questionner le territoire, ses dynamiques de transformations et l'identité dans lesquelles s'inscrit un projet.**

L'identité a été abordée lors de la table ronde. Par l'étude, l'analyse et l'évaluation du passé, il a été possible de **faire ressortir les éléments forts qui résistent aux changements, et qui sont en quelque sorte inscrits dans le territoire**, visibles comme des entités qui perdurent, des permanences. Avec l'identification de ces permanences, ou des éléments qui n'ont pas perduré, pas résisté, ou mal évolué, l'anticipation de **l'évolution future du paysage peut être mieux ciblée**. La vision sur le passé permet de **comprendre les stratégies et les choix qui ont mené aux résultats actuels.**

Personnes présentes :

*Emmanuel Ansaldi
Sébastien Beuchat
Tiphaine Bussy-Blunier
Ingrid Carini
Angélique Horsten
Bernard Leutenegger
Marie-Paule Mayor
Gilles Mulhauser
Sabine Nemeç-Piquet
Claude Realmonte
Isabelle Schmid-Bourquin
Philippe Viala
Erica Deuber Ziegler*

Présentation 1

Histoire, géologie et géographie

Angélique Horsten qui dirige le groupe de compétence Territoire et Tissus Urbains (TeTU) à l'hepia associe les « **documents cartographiques et l'histoire** » pour comprendre la formation du territoire actuel.

Les particularités morphologiques du bassin genevois

Résumé de la présentation: La **morphologie du terrain formé à travers les siècles oriente l'utilisation des sols**. Ainsi, le coteau de Bernex qui résulte du retrait des glaciers se prête plus à la culture des vignes et des vergers. La plaine de l'Aire qui marque l'ancien lit majeur de l'Aire se prête quant à elle plus à la culture maraîchère et céréalière. Le territoire doit être compris comme un **tissu continu**, avec des variations, dont les composantes sont le **relief**, la **géologie**, la **topographie**, les **structures végétales** et le **bâti**. Le paysage est le résultat de toutes les variations de ces composantes du territoire et de leurs relations avec les populations. L'époque glaciaire nous a laissé le socle topographique que nous connaissons et sur lequel se sont installés les habitats et les habitants successivement. D'autre part, l'**histoire politique** de 1837 à 1871 a transformé fortement le territoire en développant la ville au-delà des fortifications et en passant d'une ville fermée à une cité ouverte et en lien avec son territoire. Dans le cadre de ces transformations, les plans adoptés pour aménager les abords du centre-ville donnent une grande importance aux espaces publics. Par la suite, les **transports** ont joué un rôle central dans l'image du territoire, depuis le développement du chemin de fer à celui de la voiture ou encore des tramways.

Certaines permanences se rajoutent, d'autres s'effacent

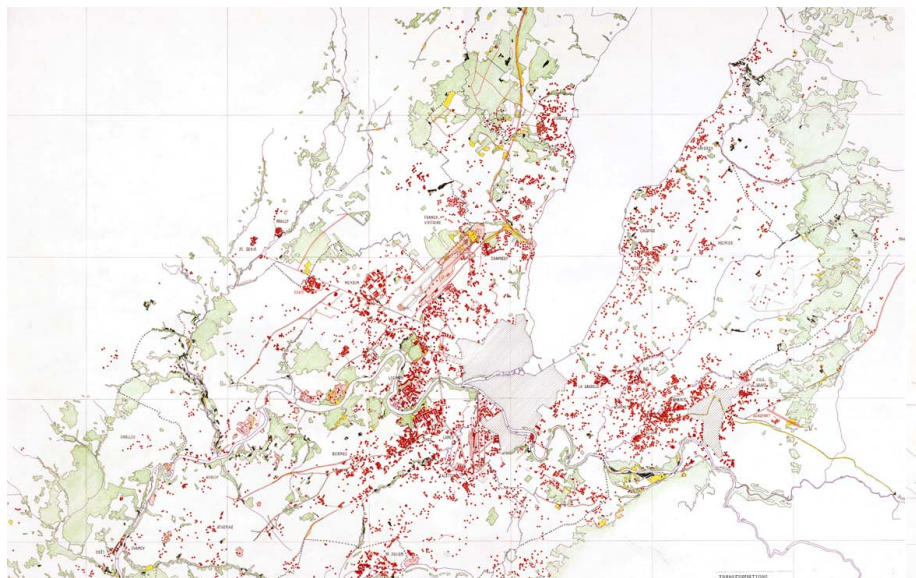


Fig.3 Des permanences entre 1956 à 1967 apparaissent en rouge dans cette carte

Culture, politiques publiques et identité

Marie-Paule Mayor, à travers « **l'identité, l'écriture et les transformations** », met en parallèle plusieurs outils : cartes, projets dans sa pratique d'architecte.

Résumé de la présentation: **L'atlas du territoire Genevois** est un outil particulièrement important qui décrit les composantes formelles du territoire : nature, bâti, topographie, parcellaire, hydrographie et réseaux viaires. Sa présentation ne porte pas uniquement sur l'histoire mais aussi sur l'**impact de la culture et des politiques publiques**. Le territoire genevois doit être compris comme une accumulation de périodes dont la lecture permet de **mettre en évidence les « éternels »**. On se rend compte qu'il y a des éternels qui restent, mais qu'il y a des éternels aussi plus récents qui ont composé avec les éléments anciens voire effacé toute trace d'éléments antérieurs. C'est pourquoi, la description des projets qui ont laissé des empreintes sur le territoire de Genève est également pertinente.

Les éternels et la composition du territoire

Sa présentation a décrit trois projets pour lesquels un travail d'identification des **éléments d'identité** et des éléments d'histoire du paysage Genevois a été fait (le projet St-Julien, Neydens, Archamps et Bardonnex, les voies plantées en Ville de Genève, l'étude sur les tours à Genève). Ces projets reposent sur l'idée qu'il **existe un socle à Genève** et un **volume bâti**, et qu'il faut faire de la sculpture sur ce socle avec ces éléments.

Le socle et les éléments d'identités de Genève

Marie-Paule Mayor a souligné également l'**importance de la campagne** ou **des pénétrantes de verdure** avec le souci de **les délimiter afin de renforcer leur existence**. Ces éléments territoriaux participent à la **continuité** entre le cœur de l'agglomération, les forêts et la campagne environnantes.

Les pénétrantes de verdure et la campagne, des continuités à renforcer

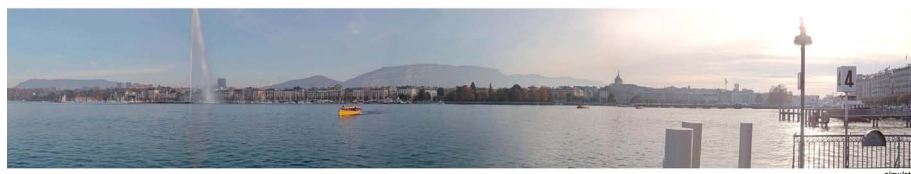
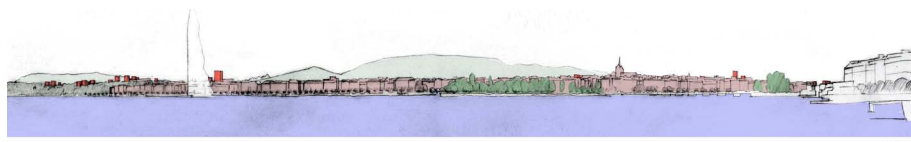


Fig.4 Etude sur l'insertion paysagère des tours à Genève

Table ronde - Le territoire et le paysage

Les premiers débats ont porté sur la nature des outils utiles aujourd'hui, puis sur les thèmes qui marquent **l'identité du territoire genevois**.

Comprendre le territoire et l'histoire dans lesquels on inscrit des projets

L'archéologie cantonale renseigne par exemple sur l'héritage romain qui a façonné le territoire. Le lien entre **l'appropriation sociale et économique du territoire en parallèle à l'étude des cartes est fondamental pour comprendre les transformations et l'état actuel du territoire**. De nombreuses thématiques ont été proposées. Celles-ci devraient permettre de donner des clefs d'analyse nécessaires aux politiques publiques, mais aussi de définir rapidement quelques éléments de conduite à insuffler dans les projets en cours. L'histoire du paysage est devenue progressivement l'histoire de tout le monde, un peu comme le patrimoine. Il semble y avoir, dans les dernières décennies, une fragmentation du paysage. L'histoire est un moyen de résister à ces processus.

La différence entre le territoire et le paysage

La différence entre le territoire et le paysage a été abordée. Le paysage, c'est le territoire avec une sensibilité qui apporte du sens. Le paysage, c'est du «temps consolidé», c'est une dynamique. Il peut fédérer plusieurs disciplines et approches. Il doit être considérée comme une force et non comme une contrainte. Enfin le territoire ne se perd jamais, à l'inverse du paysage car il y a une dimension affective importante. C'est une notion très subjective qu'il faut rendre plus objective afin d'éprotéger le paysage.

La continuité et la mise en réseaux, une approche par les qualités et les fonctions des espaces

La notion de continuité a été discutée avec **l'importance de la mise en réseau**. Que ce soit au niveau des réseaux verts, des corridors biologiques, des pénétrantes de verdure, ou des espaces agricoles, ces entités représentent **un accès indéniable au paysage et à ce qui le compose**. La sacralisation de l'espace agricole, par exemple, n'empêche pas une réflexion sur sa fonction d'espace public, au même titre que les grands domaines. La discussion sur les espaces à dominante végétale se reporte ensuite sur **les marges urbaines, les franges, et les micro-paysages qui transforment le quotidien**. Les réflexions sur la fragmentation des Plans localisés de quartier (PLQ) et le rapport à l'eau doivent être menées sous un angle d'approche paysager. Certaines caractéristiques du territoire genevois sont des **éléments fortement identitaires comme la rade ou les coteaux** et il faut considérer **comment les transformations urbaines impactent leurs silhouettes**.

Les paysages du quotidien : franges urbaines, plans localisés de quartiers et paysages urbains et identitaires

Observer et analyser des cas concrets

Le groupe a estimé que l'étude de réalisations d'espaces publics pourrait alimenter les réflexions d'exemples concrets et illustrer le **risque lié aux interventions d'ordres fonctionnalistes qui ont fait disparaître certaines qualités du paysage**. Au final, il faudrait clarifier sur quels éléments de l'histoire s'appuyer afin de permettre de maintenir certains caractères du paysage genevois et d'en faire évoluer d'autres.

CULTURE ET POLITIQUES PUBLIQUES DES PAYSAGES

Atelier n°4

17 avril 2013



« Le paysage est une valeur collective. Il est l'expression de valeurs culturelles partagées par une même communauté, qui vont au-delà du seul message esthétique (...) Le défi à relever est bien d'abord d'ordre culturel : le paysage doit devenir un projet, un projet partagé par tous les acteurs qui agissent sur la transformation de notre cadre de vie. Il est à ce titre un enjeu démocratique. Tout projet de transformation du territoire par l'homme devrait se donner, parmi les objectifs fondamentaux poursuivis, celui d'apporter une valeur ajoutée au paysage, en analysant en premier lieu le paysage existant, son identité, ses potentialités et les valeurs dont il est porteur. »

(Jean Frébault, 2000, p.33)

En préambule de l'atelier, il est rappelé qu'au sein du canton et de l'agglomération différents outils existent tels que la réalisation du plan et du projet paysage dans le cadre du projet d'agglomération du Grand Genève, le développement de chartes paysagères au sein des grands projets à l'échelle du canton, des mesures liées à des projets opérationnels de paysage à différentes échelles, ou encore la volonté dans le cadre du plan directeur cantonal de mettre en place une politique paysage. Sans oublier les différents outils de préservation de la direction du patrimoine et des sites et de la direction générale de la nature et du paysage. Mais tous ces plans, chartes, planifications, outils fondent-ils une politique du paysage ?

Personnes présentes :

Tiphaine Bussy-Blunier
Francesco Della Casa
Bernard Leutenegger
Sandra Mollier
Gilles Mulhauser
Sabine Nemeč-Piguet
Sandra Parvu
Claude Realmonte
Isabelle Schmid-Bourquin
Anne Sgard
Philippe Viala

Présentation 1

Le geste cartographique ou comment entrer en mode paysage

Sandra Parvu aborde une « réflexion sur le geste cartographique ou comment entrer en mode paysage ? ».

Les outils des paysagistes et la pensée paysagère

Résumé de la présentation: Dans le contexte de l'histoire administrative française de la gestion paysagère, Sandra Parvu cherche à comprendre, à partir du terrain, comment les outils des paysagistes sont appliqués et peuvent servir la pensée paysagère. Elle a étudié différents atlas du paysage et comment ceux-ci prennent forme ou se concrétisent plus ou moins formellement. A travers l'atlas des Yvelines, elle montre ce qui se passe dans les interstices de la carte. Cet atlas qui s'est constitué plutôt dans les marges, sans commande très claire, est devenu la référence dans la région. Les auteurs de cet atlas ont mis en avant les ruptures, les lignes d'horizon et les fronts urbains sous une **logique visuelle**. Les recommandations de **continuités** sont également abordées par un angle sensible, celui de la promenade et des perceptions du corps. Les processus de participation apparaissent comme un interstice, un moment d'ouverture, où l'on échappe aussi au cadre. Pour Sandra Parvu, différents outils et activités sont fondamentaux dans la gestion paysagère et deviennent même structurellement constitutifs de la démarche paysage.

Les élus et les paysagistes arpentent le terrain

Il s'agit du **dialogue entre élus et paysagistes sur site**. Cette méthode privilégie le projet et permet de partager ensemble les connaissances du terrain, la direction de la conception et la gestion des contraintes dans un processus de projet itératif.

Le croquis pour raconter et hiérarchiser les propos et comme mémoire des projets

Le dessin à la main est également au centre de ses démarches. Elle fait référence à Bruno Tanant qui raconte une histoire à travers les croquis et permet d'instaurer une hiérarchie dans les éléments dessinés. Pour Alain Freydet, favorable au dessin lui aussi, le fait d'être tous ensemble sur le terrain permet de voir les choses autrement et de les identifier ensemble. Le même dessin se précise à chaque fois et on peut toujours revenir en arrière, retrouver les traces précédentes du projet.

Une maquette pour la concertation

Dernièrement, l'outil de **la maquette** est très privilégié pour la concertation. Elle sert de support autant à la communication entre les acteurs, et permet la formalisation du projet.

Ces outils mis en œuvre pour établir un dialogue avec les acteurs privilégiés (élus, entreprises, population) reposent aussi sur des **échelles différentes**. Pour commencer à **parler paysage, il faut entrer dans un état d'esprit particulier, dans une culture partagée**, et en cela, le terrain, le dessin et la maquette aident à se mettre en mode paysage.

La contribution du paysage à la constitution d'une identité

Anne Sgard traite de la question « **d'une politique du paysage** » sous forme interrogative.

Résumé de la présentation: En préambule, Anne Sgard précise que les géographes n'agissent pas sur le paysage. Ils observent leur création et l'action des différents acteurs. Elle étudie la contribution du paysage à la constitution d'une identité. Le **paysage peut être considéré comme une relation, entre le territoire et les populations, qui caractérise les sociétés**. Cette observation amène à étudier la légitimité pour identifier les enjeux liés aux paysages. Face à une course à la visibilité, il semble préférable d'aborder les pluralités de lectures, d'usages et de demandes de qualité, (cadre de vie). Il faut différencier ce qui est de l'ordre du paysage et l'« empaysagement ». Elle questionne aussi les catégories auxquelles nous sommes habitués (paysage urbain, paysage rural, etc.). Il semble qu'elles ne soient plus pertinentes. Il est préférable d'**amener la réflexion sur le paysage comme espace public** comme l'évoque Jean-Marc Besse. Cette approche incite à **concevoir une politique de « co-création » et coordination avec les acteurs non professionnels du paysage**.

La contribution du paysage à la constitution d'une identité

A travers trois exemples de recherches faites sur **la manière dont les habitants perçoivent le paysage**, Anne Sgard illustre ses propos. Le cas du parc naturel régional de Chartreuse montre la **difficulté pour les élus locaux de construire un discours sur le paysage** car ils se sentent diminués en termes de **compétences**. De plus, ils ne **se sentent pas légitimes** pour avoir un projet sur le paysage. En ce qui concerne les quatre montagnes, dans le Vercors Nord, c'est la lutte contre la **pression foncière** et la limitation de l'immigration qui se formalise dans une charte de développement. Pour la Direction départementale de l'équipement de l'Ardèche, il est utile de savoir pourquoi les gens viennent en Ardèche pour replacer l'argument paysage dans les discours.

Les difficultés que rencontrent les élus

Enfin, elle propose trois pistes pour une politique du paysage. **La médiation** qui replace l'importance de la pluralité des lectures. L'attention au **paysage ordinaire**, car c'est souvent à l'échelle « micro » que se focalisent les conflits et les questions de participation. Enfin, **le paysage et la mobilité** qui déterminent un droit au paysage, un droit d'accès. A ces trois thématiques, il faut certainement faire une place aux différentes dimensions sensorielles du paysage dans une politique du paysage.

Trois pistes pour une politique du paysage.

Table ronde - Se placer dans les marges

Une action depuis les marges

En ce qui concerne l'action dans les marges et le dialogue des acteurs, l'atelier a reconnu l'importance de ce qui se passe en dehors de la norme, dans les **marges décisionnelles**. Ces interstices laissent paraître d'ores et déjà une certaine politique du paysage. De **nombreux mécanismes ou lois ont une incidence spatiale ou paysagère sur le territoire**. Il convient d'identifier quelles composantes et politiques sont déjà mises en œuvre pour préserver les qualités du territoire. Même s'il existe des mesures de protection comme celles qui protègent le patrimoine, par exemple, ce n'est pas suffisant. Il faut **donner plus de sens et de visibilité aux éléments déterminants du paysage et de l'espace public genevois**.

La qualité de la ville et de la vie par l'espace public et le paysage

En ce qui concerne **l'espace public**, il est souligné que la ville se fait à 60% en dehors des politiques publiques. A l'échelle du plan directeur cantonal, **50'000 logements en plus d'ici 2030 entraîneront forcément une modification du paysage**. Et pourtant, ce dernier ne prime pas dans le choix final des projets. Les enjeux de l'ambiance, des usages et de l'esthétique peuvent toucher la population et les élus si ils sont mis en lien avec la modification du paysage qui accompagnera les 50'000 logements supplémentaires programmés. **La qualité de la ville, de la vie, passe par le traitement de l'espace public et du paysage** et doit influencer l'espace dans ces nouveaux quartiers.

Le dessin, un outil collaboratif

Le dessin a son rôle à jouer dans la fabrication urbaine. L'approche par les croquis a une capacité d'animation et permet de **faire ressortir un consensus** au travers de l'image co-construite comme le démontre également les expériences de cartographies participatives.

Inciter à l'engagement et à l'action

La politique du paysage existe aussi de par **l'engagement des acteurs**. Elle doit s'accompagner d'une « vulgarisation » pour atteindre les autres acteurs publics et la population. Cette politique doit s'appuyer sur un plan cantonal du paysage.

La culture du projet pour donner du sens aux transformations

Il faut **redonner au paysage du sens**, dans ses trois significations : sensoriel, signification et direction. **La culture du projet**, le fait de faire ensemble, notamment à travers le dessin, doit être renforcée dans les processus de transformation du territoire. Cette démarche doit aussi bien être développée dans l'administration que dans les écoles.

La pensée paysage un préalable à une politique paysage

La discussion finale a questionné le moment à partir duquel il existe une politique du paysage. **Avant de parler de politique du paysage, il faut entrer dans cette pensée paysage par le partage d'une culture du projet et du dessin**.

PROJETS ET DÉMARCHES INTÉGRÉS

Atelier n°5

26 novembre 2013



« Le paysage, pensé comme relation, est capable d'assumer la complexité de la réalité du territoire (...) En centrant l'attention sur les relations plutôt que sur les éléments eux-mêmes, le paysage détourne les différents acteurs de l'aménagement de leurs préoccupations principales : ce n'est ni le champ agricole, ni la route qui sont au cœur de la question paysagère, c'est la relation entre le champ et la route. Ce déplacement d'attention a des conséquences essentielles pour l'aménagement du territoire »

(Bertrand Folléa in: atelier n°5, 2013)

Ce dernier atelier est revenu sur la notion de paysage et de son importance dans la construction des projets d'aménagement. Ceux-ci doivent porter sur l'articulation entre le paysage et le projet de paysage, mais aussi étudier **le rôle du paysage comme acteur des démarches de projet**. Les questions soulevées concernent autant la « démarche paysage », à savoir si celle-ci est une valeur ajoutée pour les espaces publics, que les manières dont le projet peut catalyser, donner une impulsion de transformation au territoire ou à un quartier. Les apports du projet de paysage peuvent s'étendre au-delà des limites du site à aménager, et se déployer dans les projets de développement.

Personnes présentes :

Sébastien Beuchat
Tiphaine Bussy-Blunier
Ingrid Carini
Laurent Daune
Bertrand Folléa
Bernard Leutenegger
Sandra Mollier
Gilles Mulhauser
Claude Realmonte
Geoffrey Rebel
Isabelle Schmid-Bourquin
Philippe Viala

Présentation 1

Le paysage comme relation

Le projet de paysage représente la construction des relations entre les différentes entités du territoire

Il y a un risque de perte de sens lorsqu'on néglige la relation entre l'objet et son contexte

Le paysage connecte les spécialistes de différents domaines

Le paysage peut être utilisé comme le socle d'un projet d'aménagement

Les guides visuels, les atlas et les schémas simples permettent de partager une culture et une vision de projet commun et organiser plus efficacement l'espace

Bertrand Folléa présente l'idée du « **paysage en tant que relation** ».

Résumé de la présentation: Pour Bertrand Folléa, **un projet de paysage représente la construction des relations entre différentes entités**, un écheveau de relations. Ces dernières sont sensibles car fondamentalement culturelles. Si les éléments constitutifs du paysage sont considérés comme des mots, additionnés les uns aux autres, ils ne suffisent pas à produire le sens, même si on leur rajoute les espaces et la ponctuation. Construire une histoire du paysage revient à s'intéresser à la **relation des hommes au territoire**. Bertrand Folléa développe le concept d'archipel, des îles reliées par la mer, pour parler du territoire désiré. Il s'agit pour lui de mettre en relation, au même niveau, les éléments constitutifs.

Pour illustrer ses propos, il tient à présenter une série de projets qui vont du détail au général, de l'objet dans son territoire aux réflexions à grande échelle. Pour débiter par des exemples, la « Route des Tamarins » à la Réunion permet à un ouvrage routier d'enclencher la réflexion sur le paysage et les relations qui s'y tissent. Le « Guide méthodologique du paysage et des infrastructures de transport » pour la nouvelle RN 150 de Saujon à Saintes a permis d'envisager **un paysage qui connecte tous les spécialistes de différents domaines** : géomètres, terrassiers, ingénieurs routiers... Les parcs agricoles à l'éco-quartier Montévrain sont des exemples de l'agro-urbanisme. Le cœur agro-urbain de ce nouveau quartier organisera, construira une relation entre l'espace agricole et le bâti. Cette future lisière ne doit pas être un front dur, mais **donner une épaisseur** à l'espace de transition, une interface, qui deviendra un espace d'aménités pour la population. La « trame paysagère et urbaine pour le SCOT de l'agglomération Bordelaise » utilise **le paysage comme socle du projet d'aménagement**. Cette agglomération qui s'approche du million d'habitants (comme le Grand Genève) a schématisé des règles paysagères pour **harmoniser le développement urbain**. Le « Plan paysage pour le pays Sud Toulousain » a proposé d'infléchir l'aménagement des territoires périurbains et ruraux, très consommateurs d'espaces, anarchiques, soumis à des mutations agricoles très fortes. La réalisation de guides visuels très simples, schématisés et pédagogiques, permet de faire passer les messages et de **rendre plus efficace la réorganisation de l'espace en articulant le bâti et le non bâti**. L'« Atlas et la politique du paysage de la Gironde » ont permis de faire émerger l'atlas comme un instrument de culture partagée. Il permet de dégager les orientations stratégiques et les programmes d'actions. Chaque action fait l'objet d'une fiche détaillée. Le tout est développé dans un plan de communication.

Présentation 2

Participation et collaboration

Laurent Daune développe son propos autour « **des projets et politiques de paysage** ».

Résumé de la présentation: Il revient sur la notion de « **passseurs** » entre différentes disciplines de l'aménagement du territoire. Le paysage est une relation entre les individus, les lieux et les sciences et cette relation est en pleine création. Cela signifie qu'il faut essayer d'observer comment ces disciplines, à leurs marges, peuvent se relier entre elles ce qui est d'autant plus difficile que les projets de paysage se développent à différentes échelles, du micro au macro-paysage et qu'il existe peu de références pratiques sur ces **manipulations de la double échelle**. Il faut donc repenser la réalisation de projet en incitant la population à participer et en prenant en compte leurs positionnements et leurs avis. **La participation et la concertation sont fondamentales**, surtout dans la recherche de consensus en Suisse et la part importante qui est faite à la consultation publique. Reste à savoir, comment former la population à comprendre ces projets et à pouvoir s'investir dedans. Comment toucher le grand public et comment s'assurer de prendre en compte véritablement la participation et ne pas uniquement récolter ou distribuer l'information. Selon Laurent Daune l'information doit être continue au regard de l'évolution des paradigmes paysagers. L'évolution rapide se traduit par la disparition et le retour de certaines thématiques. Les trames vertes, l'agriculture urbaine, la frange urbaine ou encore les parcs (agricoles ou d'agglomération) et chapelets de jardins urbains réapparaissent selon le contexte, les préoccupations sociales ou les opportunités de projet. Une part de **construction écosystémique de la ville peut émerger** à condition qu'on laisse la place à ces réflexions, et aux relations qui se tissent entre le paysage et ville. Toutefois, l'évolution constante et ces mêmes changements rendent difficile l'écriture d'une politique du paysage qui doit s'arrêter sur un paradigme.

Le projet comme outil de compréhension

Le questionnement des autres disciplines

La capacité à réunir des acteurs différents autour d'un projet de paysage

Les démarches participatives et la formation des populations

La difficulté d'écrire une politique du paysage face à l'évolution constante des paradigmes



Fig.5 Un atelier de projet interdisciplinaire collabore autour de la table

Table ronde - Un processus de projet itératif

Le projet de paysage un processus continu

Le paysage est un préalable à la réflexion, mais il doit accompagner tout le processus de projet. Ainsi, **les plans doivent se concrétiser à plusieurs échelles en conservant leur cohérence**. Les choses ne sont pas mécaniquement emboîtées et la démarche de projet doit être « réinventée » à chaque étape, sans perdre la déclinaison des intentions. **Dès le début, il faut une approche paysagère.**

Un soutien politique et une méthode de travail par le projet pour valoriser les continuités du paysage jusqu'au centre ville

Pour le politique, il y a une séduction au départ quand on traite du paysage, mais l'affichage politique devient ensuite très compliqué. Le paysage marche sur les plates-bandes de beaucoup de monde et notamment d'autres services. Il convient d'inventer une nouvelle méthode de travail entre les différents services. **C'est cette culture commune qui est la clef des choses**. L'affichage politique concerne surtout l'ambition qualitative du territoire ainsi que la méthode de travail pour que la continuité du paysage soit assurée entre l'entrée et la sortie des projets. Il faut produire le désir d'agir chez les élus, car ils seront les référents et la parole la plus forte parmi les autres acteurs. La place faite au paysage par la Confédération, l'affinité des électeurs et électrices pour la nature, l'environnement et le paysage, paraissent être de bons leviers pour raviver l'attention des politiques.

Le paysage doit intervenir à toutes les échelles et tout au long du processus de projet

Un important décalage temporel existe entre le projet politique et le projet de paysage. Les services de l'Etat peuvent tenir le projet de paysage dans la durée à condition qu'on leur en attribue la légitimité. Il faut également rétablir les relations avec les acteurs des paysages. Parmi ceux-ci, les associations sont des aiguillons fondamentaux.

La qualité peut gérer la quantité et donner une cohérence entre les espaces

Le groupe a constaté l'importance du niveau des échelles sur lesquelles travailler. Le souhait d'une démarche particulière permettant la **culture partagée** demande de prendre un virage à partir de maintenant. Il faut absolument pouvoir montrer qu'**en s'occupant de la qualité des espaces de vie, on gère également la quantité en accommodant mieux la cohérence spatiale et fonctionnelle des espaces**. Le paysage est un préalable à la réflexion de projet qui permet de **réunir les gens et rétablir des relations à travers les échelles et les disciplines**.

SYNTHÈSE

Atelier n°6

11 février 2014



Cet atelier a été l'occasion de faire le bilan des cinq ateliers précédents et d'esquisser les perspectives. Les thématiques ci-dessous reprennent l'ensemble des sujets abordés lors des ateliers :

Comprendre dans quelle histoire le territoire s'inscrit.

La compréhension historique des territoires assure la légitimité des projets à venir. Les nouveaux paysages devraient avoir autant de valeur que les anciens.

Consolider le lien entre paysage et espace public.

Le constat est fait que l'espace public a été traité jusqu'à présent avant tout comme un espace routier répondant presque exclusivement à des impératifs techniques. Aujourd'hui, le lien entre l'espace public et le paysage est évident et il convient de le consolider en approfondissant notamment la thématique de paysage urbain.

Porter à connaissance, rendre visible, communiquer ce qui existe déjà.

Il est indispensable de créer le débat public, autant auprès de la population que de ses représentants. Cette démarche doit permettre de poser les fondements du paysage actuel et potentiel.

L'échange et le partage d'expérience entre les acteurs : le paysage fédérateur.

La culture du paysage demande un langage commun, la mise en place de la pluridisciplinarité, une approche sensible et l'évolution de la pensée.

Personnes présentes :

*Emmanuel Ansaldi
Sébastien Beuchat
Tiphaine Bussy-Blunier
Bernard Leutenegger
Sandra Mollier
Gilles Mulhauser
Claude Realmonte
Philippe Viala
Florentin Berlocher*

Le paysage peut fédérer plusieurs disciplines et approches dans un même projet. Pour faire évoluer les pratiques, il faut souligner l'importance du processus de projet itératif et de la co-construction.

Créer une démarche concrète et opérationnelle.

La démarche de projet de paysage doit être réaffirmée comme une spécificité et une opportunité de passer de la grande échelle à l'opérationnel. Pour être opérationnelle, cette pratique par le projet de paysage doit s'accompagner des financements, de l'information, des bases légales, des capacités d'adaptations.

Tester une «cellule» (un espace de conseils, de pilotage et de projet).

Elle permettrait d'avoir des recommandations en début de processus sur le paysage et l'espace public. Le but ne serait pas de devenir une commission contraignante.

Affirmer en amont les enjeux du paysage.

Dans chaque projet d'aménagement, il faut être capable de définir en préambule ce qui est souhaité du point de vue du paysage et définir quels sont les critères de qualité et d'évaluation.

Echapper au cadre réglementaire, et se placer dans les marges.

Le projet de paysage doit garder un caractère expérimental. Pour cela, il est essentiel de rester à la marge et d'être créatif.

Engendrer des transversalités entre les thématiques (urbanisation, mobilité, paysage) et les acteurs impliqués.

Il est nécessaire de renforcer la coordination des différentes études. Le paysage est une force et non une contrainte. Il doit permettre de créer des liaisons entre disciplines.

Continuer à appréhender la question du paysage à travers les différentes échelles.

Le paysage est un outil privilégié pour traverser les échelles et mettre les éléments de projets en relation les uns avec les autres à différents niveaux.

L'importance du dessin dans la fabrication urbaine.

La pensée du paysage passe par le projet et le dessin, auquel il convient de redonner son importance. Il devient un outil d'installation du débat qui permet aussi de rentrer dans cette pensée paysagère et de projet.

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

A travers ces six ateliers, les trois thématiques de « **l'histoire** », de « **la culture et des politiques publiques** » et « **des projets et démarches intégrées** » ont tenté d'explorer le paysage à des échelles très diversifiées. Les personnalités extérieures ont apporté aux débats le **partage d'expérience** de projets concrets et théoriques. Ces trois piliers identifiés (histoire, culture et projet) ont été des clés de lecture pour comprendre **le paysage en tant que processus et outils**.

L'ensemble du groupe de suivi a affirmé la volonté de poursuivre la construction d'une culture commune et a exprimé l'importance de définir une politique du paysage, qui d'une certaine manière est déjà sous-jacente à Genève de par son histoire, et ses projets, mais il suffirait de la déclarer.

Suite à ces ateliers, la DGNP a déposé en 2015 auprès de la Confédération une demande de soutien financier pour la mise en œuvre d'**une conception du paysage**.

Ce projet a été retenu par les conventions programme 2016-2019 établies entre la Confédération Suisse représentée par l'office fédéral de l'environnement (OFEV) et le canton de Genève avec pour objectifs de développer et concrétiser une conception paysage cantonale permettant également de répondre à la fiche C04 du plan directeur cantonal (construire une politique du paysage).

Il s'agit aujourd'hui de **partir de l'existant**, du terrain, du projet, des exemples pour reconnaître et **définir les valeurs** de notre paysage, afin d'élaborer **une stratégie et des mesures d'action** à prioriser en fonction des enjeux.

Un groupe de suivi - une cellule - devrait être créé regroupant l'ensemble des directions administratives travaillant sur les questions d'aménagement du territoire, mobilité, patrimoine, nature et agriculture, mais également des experts extérieurs et des associations, notamment professionnelles, pour élaborer cette conception de manière transversale.

Enfin, la mise en œuvre de cette conception paysage doit démontrer qu'elle peut être utile à tous et que **le paysage doit aujourd'hui être considéré comme médiateur de grandes politiques à incidence spatiale**, en lien avec **la demande des citoyens d'un cadre de vie de qualité**.

PARTICIPATION AUX ATELIERS

** Les fonctions, affiliations et noms des différents services et entités correspondent à l'état des faits lors du déroulement des ateliers entre 2012 et 2014*

Groupe de travail

Emmanuel Ansaldo	adjoint scientifique - direction générale de l'agriculture (DGA), Canton de Genève	DETA
Aldo Bearzatto	chef de projet - office de l'urbanisme (OU), Canton de Genève	DALE
Sébastien Beuchat	directeur - direction paysage - Direction générale de la nature et du paysage (DGNP), Canton de Genève	DETA
Tiphaine Bussy-Blunier	cheffe de projet - direction générale de la nature et du paysage (DGNP), Canton de Genève	DETA
Ingrid Carini	cheffe de projet - projet d'agglomération du Grand-Genève	PRE
Bernard Leutenegger	directeur - direction de la planification directrice cantonale et régionale - (OU), Canton de Genève	DALE
Sandra Mollier	cheffe de projet - projet d'agglomération du Grand-Genève	PRE
Gilles Mulhauser	directeur général - direction générale de la nature et du paysage (DGNP), Canton de Genève	DETA
Claude Realmonte	architecte paysagiste - service des monuments et des sites - Office du patrimoine et des sites (OPS), Canton de Genève	DALE
Isabelle Schmid Bourquin	architecte urbaniste - service des monuments et des sites - Office du patrimoine et des sites (OPS), Canton de Genève	DALE
Philippe Viala	chef de service - service interfaces CEVA - (OU), Canton de Genève	DALE

Experts - invités

Florentin Berlocher	stagiaire - projet d'agglomération du Grand-Genève	PRE
Laurent Daune	professeur HES projet de paysage - filière architecture du paysage - Haute école du paysage d'ingénierie et d'architecture	HEPIA
Francesco Della Casa	architecte cantonal - Canton de Genève	DALE
Erica Deuber Ziegler	historienne de l'art et politicienne, Genève	PRIVÉ
Bertrand Folléa	paysagiste DPLG, urbaniste, co-fondateur de l'agence Folléa-Gautier, enseignant à l'Ecole nationale supérieure du paysage de Versailles et paysagiste conseil de l'Etat français	PRIVÉ
Angélique Horsten	adjointe scientifique - groupe de compétence territoires et tissus urbains (TeTU) - hepia, Genève	HEPIA
Marie-Paule Mayor	architecte urbaniste FSU à Genève	PRIVÉ

Sabine Nemeč-Piguet	directrice générale - office du patrimoine et des sites (OPS), Canton de Genève	DALE
Sandra Parvu	architecte urbaniste - laboratoire Architecture Anthropologie - Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris la Villette (ENSAPLV)	PRIVE
Anne Sgard	professeure associée - département de géographie - Faculté des sciences de la société et Institut universitaire de formation des enseignants (IUF), Université de Genève	UNIGE
Lorris Tabbone	assistant doctorant - communauté d'études pour l'aménagement du territoire (CEAT) - École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), Lausanne	EPFL
Geoffrey Rebel	stagiaire - direction générale de la nature et du paysage (DGNP), Canton de Genève - DETA	DETA
Sandra Walter	collaboratrice scientifique - communauté d'études pour l'aménagement du territoire (CEAT) - EPFL, Lausanne	EPFL

RÉFÉRENCES ET CITATIONS

BESSE Jean-Marc, 2003, Le paysage, entre le politique et le vernaculaire. Réflexions à partir de John Brinckerhoff Jackson. ARCHES, Association Roumaine des Chercheurs Francophones en Sciences Humaines, 6, pp.9 27

CORBOZ André, LÉVEILLÉ Alain, CASSANI Yves, MAYOR Marie-Paule, TOUMI-OVERNEY Isabelle & HIRSCHI Paul. (1993-1999). *Atlas du territoire genevois : permanences et modifications cadastrales aux XIXe et XXe siècles* (Vol.1). Genève : Service des monuments et des sites

FRÉBAULT Jean, 2000, Les aménageurs doivent produire de la qualité paysagère. Dans MERCADAL Georges (Ed.), *Les cahiers du conseil - paysage et aménagement n°1*, Conseil général des ponts et chaussées. En ligne: URL: http://www.cgpc.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/cahiers_CGPC_1_cle5e4824.pdf



Réalisation :

hepia, la haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève
sous la direction de Natacha Guillaumont, professeure HES, hepia

Janvier 2018

Pilotage du projet :

Direction générale de l'agriculture et de la nature du canton de Genève (DGAN) -
Service du paysage et des forêts
Office de l'urbanisme (OU) - direction de la planification cantonale et régionale

Rédaction

Tiphaine Bussy-Blunier, cheffe de projet, DGAN - DETA - Canton de Genève
Charlotte Chowney, collaboratrice scientifique, hepia

Photos

Sauf mentions toutes les photos sont de Francesca Cerri, 2011, hepia-DGNP

L'avenir est à créer